



CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT



Avis de Course

Epreuve : Challengé d'Automne
Grade : *5B*
Support / Classe : *INQ*
Autorité organisatrice : *CVSP*
Lieu : La Seine
Date : Dimanche 11 octobre 2020
Support/Classe : INQ

L'épreuve sera organisée par le **CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT**

Rue du passage 77240 Seine-Port

1. REGLES APPLICABLES:

La régatè est régie par:
Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en cours de validité,
Les règlements fédéraux,

Le présent avis de course, les Instructions de course et avenants éventuels

2. PUBLICITE:

En application de la règle 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS:

La régatè est ouverte à tous les bateaux de la série INQ.

4. JAUGE:

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de leur classe.

5. DROIT D'INSCRIPTION:

0€ par bateau.

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa licence Voile valide de l'année en cours.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Une autorisation de port de publicité le cas échéant.

6. PROGRAMME:

Confirmation des inscriptions, dimanche 11 octobre à partir de 10 h 00.

Signal d'avertissement de la première course: 10h30.

Proclamation des résultats à : 17H00.



CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT



7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. PARCOURS:

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course.
Un raid peut être prévu.

9. CLASSEMENT:

Application du système de points à minima. Le nombre maximum de courses à courir est de 5. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 3 courses seulement ont été validées, auquel cas le classement est établi sur ces 3 courses. Un minimum de 1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.

10. RESPONSABILITE:

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.
L'autorité organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès survenus dans le cadre de la régata que ce soit avant, pendant ou après l'épreuve.

Accès depuis Paris autoroute A6, Sortie 12 : SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

